



BUREAU DE NORMALISATION
BOIS ET AMEUBLEMENT

NEWSLETTER

NORMALISATION Construction | N°9 Mai 2018

Normalisation des menuiseries

**Vous aussi,
Devenez membre
des commissions
Rejoignez-nous !**

Appréhendez

Les futurs projets de norme

Prenez part

Au contenu des futures
normes,

Commentez

Les projets en consultation

Participez

Aux réunions des commis-
sions françaises

Devenez Expert Européen

Et aller défendre les positions
stratégiques françaises

Le **NF DTU 36.5** *Mise en œuvre des fenêtres et portes extérieures* avait été publié en 2010, il est désormais entré en révision. Plusieurs thématiques animeront cette révision : revue du domaine d'application avec la suppression de la référence aux DTA (Documents Techniques d'Application) pour les menuiseries PVC et aluminium / introduction de la mise en œuvre sur isolation par l'extérieur / intégration de la mise en œuvre sur ossatures bois / mise en œuvre des menuiseries mixtes bois-alu / mise en œuvre des doubles fenêtres / ouvrages complémentaires d'interfaces. Afin de discuter ces nombreuses propositions, il a été décidé de tenir une réunion par mois jusqu'à la fin de l'année.

309. Les experts travaillent actuellement à la rédaction de cette norme qui devrait pouvoir être mise en enquête publique en fin d'année.



La Commission de normalisation BF 063 a de son côté décidé de créer une norme relative aux menuiseries mixtes bois-alu la **prNF P23-**

Enfin, au niveau européen les travaux concernent principalement les normes harmonisées conduisant au marquage CE des produits.

L'**EN 14351-2** *Blocs-portes intérieurs* devrait pouvoir être ratifiée au troisième trimestre 2018, après le retrait de son annexe relative à la Directive Machine. Cette norme est en outre en attente de la publication d'un acte délégué relatif aux classes de perméabilité à l'air qui devrait être voté fin 2018. La date d'obligation d'appliquer le marquage CE sur ces produits demeure le 1er novembre 2019 correspondant à celle de l'EN 16034.

L'**EN 14351-1** *Blocs-portes extérieurs* publiée en 2010 est quant à elle en révision. L'avant projet est prêt et devrait bientôt être diffusé avant un envoi en enquête.

Pour ces deux normes, ainsi que pour l'EN 13241 *Portes industrielles* et EN 16361 *Portes motorisées*, se posera la question d'une éventuelle fusion avec l'**EN 16034** relative aux caractéristiques de résistance au feu et/ou d'étanchéité aux fumées.

Agenda des prochaines commissions

BF 026 Panneaux
16 mai, 14h30-17h30

DTU 51.4 Platelages
22 mai, 10h00-17h00

BF 063 Menuiseries
30 mai, 9h30-17h00 - UFME

BF 029 Bois ronds bois sciés
05 juin, 14h00-17h00 - FNB

CF Parquets et DTU 51.2 Parquets à coller
06 juin, 09h00-17h00 - FNB

BF 063 Menuiseries
14 juin, 10h00-17h00

DTU 51.4 Platelages
5 juillet, 10h00-17h00

DTU 51.3 Planchers
17 juillet, 13h30-17h30

DTU 31.3 Charpentes à connecteurs métalliques
18 juillet, 10h00-17h00

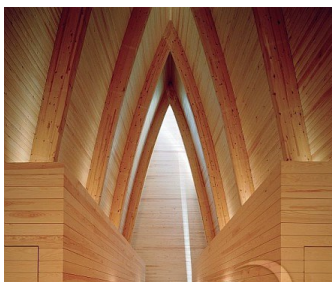
Normes harmonisées produits de structure

De nombreuses normes harmonisées de produits de structure en bois, conduisant au marquage CE, sont en cours d'élaboration ou de révision cette année.

L'**EN 14081-1** base du marquage CE des bois de structure à section rectangulaire bien que publiée en 2016 n'est pas encore citée au JOUE ; c'est donc toujours la version de 2011 qui s'applique.

La révision de l'**EN 14080** relative aux bois lamellés collés à base de résineux a été reportée. Par contre le travail de rédaction de la norme correspondante pour les bois feuillus a débuté.

La norme **EN 14250** couvrant les charpentes industrielles est en cours de révision. Un premier projet est



attendu fin 2018.

La norme **EN 16351** de 2015 qui concerne les bois lamellés croisés bien que disponible auprès de l'Afnor ne sera pas citée au JOUE; elle

reste donc d'application volontaire. Une révision est en cours de rédaction afin de permettre de réaliser un marquage CE sur ces produits. L'enquête du projet révisé est prévue en 2018.

Le **prEN 14732** relative aux éléments préfabriqués de murs, sols et plafonds ne verra peut être pas le jour car le comité technique n'arrive pas à trouver un consensus pour déterminer son domaine d'application.

L'**EN 14374** visant les LVL est en cours de révision pour intégrer les éléments concernant ces produits qui se trouvent dans les normes EN 14279 et EN 13986.

Quoi de neuf ?

Management des forêts

La norme ISO 38200 qui a pour objet la chaîne de contrôle des produits utilisant du bois issu de forêts gérées durablement devrait partir au vote à la fin de l'année. Les nombreux commentaires reçus durant l'enquête ont en effet été dépouillés en février à Berlin à l'occasion d'une semaine de travaux. Si le vote est positif la norme sera publiée en début d'année 2019.



Classement visuel

La norme européenne EN 1912 qui regroupe les classements visuels des essences utilisées dans les différents pays européens va entrer en révision. La France proposera ainsi d'y intégrer les récents classements d'essences françaises de la NF B52-001 c'est à dire notamment le chêne, le hêtre et le châtaignier. La dernière version datait de juin 2012.

Révision des NF DTU

De nombreux DTU sont en cours de révision. La liste de ces révisions vient encore de s'accroître avec le lancement des travaux concernant le DTU 31.3 relatif aux charpentes industrielles et le DTU 51.3 qui couvre les planchers. Le premier vise les charpentes en bois assemblées par connecteurs métalliques ou goussets.

Il fera principalement l'objet d'un dépoussiérage pour corriger les petites erreurs qui s'y trouvent. Pour le second, la révision du document consistera en un amendement afin d'introduire des tableaux d'optimisation pour l'utilisation des panneaux à base de bois, et reprendra les résultats issus de l'étude MODPAN.



Normadico : Les consultants HAS

Les normes harmonisées sont rédigées en réponse à une demande de normalisation auprès du CEN formalisée par la Commission Européenne.

La demande de normalisation intègre les réglementations des divers pays européens afin de permettre la libre circulation des produits dans l'Espace Communautaire.

Des consultants indépendants sont chargés de vérifier l'adéquation entre le projet de norme ainsi rédigé et la demande de normalisation originale.

L'évaluation faite par le

consultant, lorsqu'elle est positive, permet alors la citation au Journal Officiel de la Communauté Européenne de ladite norme. Une fois citée au JOUE les industriels dont le produit est couvert par cette norme harmonisée peuvent alors appliquer le marquage CE sur leur produit et établir une déclaration de performances. Jusqu'à présent les consultants étaient encadrés par le CEN. Désormais ils seront employés par un cabinet extérieur de consulting. Ce changement entraîne également une modification du process d'évaluation

dans lequel la Commission Européenne sera plus active. En outre, des délais sont désormais fixés pour chaque partie impliquée afin d'effectuer des commentaires et d'y répondre.

L'objectif est de rendre plus fluide le process et permettre la citation plus rapide des normes. En effet, depuis la mise en place du Règlement Produits de Construction (RPC) plus de 130 normes harmonisées n'ont pas franchi la dernière étape permettant leur citation.

Ce nouveau système entre en vigueur dès le mois de mai.

PUBLICATIONS

NF P99-611 : Mobilier urbain d'ambiance et de propreté—Sanitaires publics—Classification—Spécifications et essais
Janvier 2018

NF EN 16755 : Durabilité des performances de réaction au feu - Classement des produits à base de bois ignifugés pour utilisation finale en intérieur et en extérieur
Février 2018

NF EN 13227 : Plancher en bois - Planchettes massives
Mars 2018

NF B52-001-1 : Règles d'utilisation du bois dans la construction - Classement visuel pour l'emploi en structures des bois sciés résineux et feuillus - Partie 1 : bois massif
Avril 2018

NF B52-001-2 : Règles d'utilisation du bois dans la construction - Classement visuel pour l'emploi en structures des bois sciés résineux et feuillus - Partie 2 : méthode alternative pour le bois massif entrant dans la fabrication de bois lamellé collé BLC et bois massif reconstitué BMR
Avril 2018

Les normes sont disponibles sur la boutique en ligne AFNOR

Loi ELAN / Loi ESSOC

Deux projets de lois importants font actuellement l'objet de travaux : la loi Evolution du Logement et Aménagement Numérique (ELAN) qui prévoit une simplification des normes (au sens juridique du terme) et le projet de loi pour un Etat au Service d'une Société de Confiance (ESSOC). En parallèle il est prévu de ré-écrire le Code de la Construction et de l'Habitat (CCH). C'est donc un chantier immense qui démarre.

La finalité est de convertir les obligations de moyens des diverses réglementations en objectifs de résultats afin de permettre aux professionnels de construire mieux et moins cher en leur donnant plus de liberté et en favorisant l'innovation.

Le texte sur le « permis d'expérimenter » élargit ainsi le champ des dérogations à l'ensemble des réglementations techniques incendie, acoustique, accessibilité, thermique, ... et concernera les maîtres d'ouvrage privés et publics.

Pour y parvenir douze groupes de travail ont été créés, chacun traitant d'une thématique.



BUREAU DE NORMALISATION
BOIS ET AMEUBLEMENT

Bureau de Normalisation Bois et Ameublement

10, rue Galilée – 77420 Champs-sur-Marne
Tel. 01 72 84 96 53 - Mél : bnba@fcba.fr

Contact : Ambre LE FERREC / Guillaume ROUSSELET
Tel. : 01 72 84 96 55 / 01 72 84 96 54
Mél : ambre.leferrec@fcba.fr / guillaume.rousselet@fcba.fr